

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E , OU P A P I E R - N O U V E L L E S DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .

De SAMEDI 14 Juillet 1792

P I É M O N T .

Extrait d'une lettre de Turin, du 30 juin.

LA cour de Turin ne s'occupe point à faire de nouvelles levées de troupes, ainsi qu'on l'avoit annoncé. Ses frontières sont bien gardées du côté de la France, & il paroît qu'elle s'en tiendra pour le présent aux préparatifs qu'elle a déjà faits. Le ministère piémontois monroit de l'inquiétude au sujet de quatre frégates françoises qui croisoient continuellement sur les hauteurs de Nice, & d'un armement plus considérable qui se fait, dit-on, à Brest, & dont on ignore la destination. Le gouverneur de Nice a demandé des explications au consul de France, relativement à cette croisière extraordinaire de frégates armées; il aura été assuré des dispositions pacifiques des François. On a répandu avec beaucoup d'affectation dans toute l'Italie, qu'ils avoient des projets hostiles contre toutes les puissances; mais il est trop évident qu'ils se borneront à une guerre défensive, & qu'ils ne songeront pas à grossir le nombre de leurs ennemis.

A L L E M A G N E .

De Francfort, le 5 juillet.

Depuis lundi dernier, son altesse électoral de Mayence étoit arrivée à Hœcht, & y avoit passé la nuit, pour faire le lendemain à onze heures son entrée dans cette résidence, au bruit du canon; son altesse traversant les rues garnies de militaires & de bourgeois sous les armes, descendit au palais de la Tour-Taxis, où elle reçut les compliments d'usage. Le même jour son altesse royale électoral de Trèves fit son entrée, & fut reçue & complimentée avec la même étiquette.

C'étoit aujourd'hui le jour intéressant pour l'Allemagne, où devoit se faire le choix d'un nouveau chef de l'empire. A neuf heures a commencé la marche des sérénissimes électeurs, & de leurs excellences les ambassadeurs électoraux. Les uns & les autres dans les équipages à six chevaux, précédés, entourés & suivis d'un nombreux & magnifique cortège, se sont rendus au Roemer: le militaire & la bourgeoisie bordoient le passage. Là les électeurs ecclésiastiques se revêtirent de leurs habits de cérémonies, & suivis des ambassadeurs électoraux, ils se rendirent en cavalcade à l'église de Saint-Barthelemi.

La cérémonie commença par la célébration du service divin, les ambassadeurs non-catholiques y assistèrent jusqu'au moment où il est d'usage qu'ils se retirent, en attendant la fin de la messe. Ils rentrèrent. Le *Veni Creator Spiritus* fut échanté. Les électeurs & ambassadeurs prêtèrent ensuite le serment sur l'autel; l'acte en fut dressé suivant les usages reçus; toute l'assemblée électoral se rendit au conclave, où chambre d'élection.

Vers une heure, le bruit de 300 canons sur les remparts, & le son de toutes les cloches, annoncerent que le choix étoit tombé sur le petit-fils de François-le-Bon, sur le fils de Léopold-le-Sage, François II, roi de Hongrie & de Bo-

hême. Et tout de suite les électeurs & les ambassadeurs revinrent à cheval, au Roemer, & remonterent dans leurs équipages pour se rendre à leurs hôtels.

A N G L E T E R R E .

De Londres, le 6 juillet.

Par le traité de paix avec Typpoo-Saïb, notre gouvernement aura tout le pays de Coimbatore; le Nizam se contentera de ce que Hyder-Ally a pris à son pere, & les Marattes seront satisfaits du district qui avoisine leurs états. Par ce moyen, Typpoo gardera sa capitale, Seringapatam, Bednore, & tout le pays de Mysore; ce qui le rendra encore bien puissant.

L'armée angloise a eu, dans la dernière affaire avec Typpoo, le 6 février 1792, 108 hommes tués, 321 blessés, 44 pris; total, 533.

Milord Cornwallis a pris sur l'ennemi 42 pieces de canons de fer, de différens calibres, & 34 de fonte.

Le fait suivant est consigné dans une lettre de Madras. Une frégate françoise, ayant à son bord 40 canons de 18 livres de balles, & commandée par M. de Saint-Félix, qui avoit servi sous M. de Suffren pendant toute la dernière guerre, arriva à la fin de février à Mahé, venant de l'Orient. Le second jour après son arrivée, M. de Saint-Félix envoya un officier à bord de *La Minerve*, vaisseau du roi, pour dire au commodore anglois que la frégate françoise qu'il commandoit alloit faire voile pour le port de Bangalore, & lui demander s'il seroit exposé à la visite. Le commodore répondit que, comme elle alloit dans un port ennemi, il la seroit visiter. L'officier se rendit à son bord, & fit son rapport au capitaine. M. de Saint-Félix fit dire au commodore anglois qu'il appareilleroit le lendemain de bonne heure, & qu'il étoit bien persuadé que le commodore n'oseroit l'empêcher de continuer sa course. Sur-le-champ le commodore donna des ordres pour aller en croisière pendant huit jours. Le lendemain, à la pointe du jour, on aperçut la frégate françoise, ayant toutes ses voiles dehors, s'approchant de la rade de Tillichery: tout étoit prêt pour accepter le combat; le commodore s'approcha, également préparé: mais ayant lu la relation, l'équipage françois refusa de combattre; l'équipage arrêta même M. de Saint-Félix, & le confina dans sa chambre. Le lendemain, on aperçut la frégate françoise dans la rade de Mahé, où *La Résolue* se trouvoit dans l'état le plus délabré, d'après la perte qu'elle a eue en combattant le chevalier R. Strachan, commandant du *Phoenix*.

Fonds anglois, du 5 juillet.

Actions de la Banque..... 204 — des Indes..... 209 1/2
Traites de la compagnie..... 106. — 3 idem conf.. 92 1/2

P A Y S - B A S .

De Luxembourg, le 4 juillet.

Nous avons vu arriver aujourd'hui l'avant-garde d'un corps

de mineurs & de sapeurs venant de la Bohême. Nous attendons deux bataillons d'artillerie qui les suivent.

De Mons, le 10 juillet.

Il est arrivé ici dimanche un officier de l'armée française, nommé Vieussac de Latour, chargé d'une mission pour l'échange des prisonniers. Il a ramené M. Knapp, lieutenant des chasseurs, & deux cadets, & a emmené deux officiers.

F R A N C E.

De Paris, le 14 juillet.

Les administrateurs du département de police, s'ils ne peuvent arrêter ni même prévenir les désordres, ont eu soin d'instruire, par un placard, les fédérés qui arrivent, des risques qu'ils courent à Paris. On trouve dans cet avertissement ce passage remarquable, qui fait un tableau trop vrai du Palais-Royal.

« Au Palais-Royal, dans ce lieu qui fut le berceau de la révolution, le rendez-vous constant des patriotes pendant long-tems; dans ce lieu charmant, où le plaisir va vous attirer, il existe des repaires affreux, où, sous l'espoir d'une fortune incertaine & balancée par la ruse, des brigands vous attirent, où des femmes se prostituant pour mieux servir leurs complices, vous enchainent sous les verroux de trois épaisses grilles de fer au milieu des poignards. A chaque porte de ces tripots, où les malheureux étrangers, heureux encore de n'y pas perdre la vie, laissent sur une table, à la merci des frippons qui les entourent, leur fortune, &c. &c.

L'assemblée a prononcé que la patrie étoit en danger; & cette proclamation qui, dans un autre tems, auroit électrisé toutes les têtes, a fait à peine sensation dans Paris. Cependant les écrivains fanatiques se promettent bien de faire massacrer tous ceux qui ne sont pas de leur opinion. C'est ainsi qu'ils nous prêchent la liberté de penser & d'écrire: mais les esprits sont tellement émouffés par tant de choses depuis trois ans, que le jour où le danger de la patrie a été déclaré, les spectacles ont été aussi remplis qu'à l'ordinaire.

M. Robespierre vient d'inviter dans une adresse, approuvée par les Jacobins, les fédérés à venger le sang répandu l'année dernière sur l'autel de la patrie. M. Laveaux a dit en même tems à la tribune jacobite que Rome n'avoit été libre qu'en chassant les Tarquins; Athènes, qu'en massacrant son dernier roi; l'Angleterre, qu'en changeant la dynastie régnante. Un M. Robert proposoit de changer le mot fédérés en celui d'insurgés; mais ce qui montre qu'on ne pourra pas employer à des projets sinistres les fédérés qui sont à Paris, c'est que sur la motion de M. Robert, un fédéré s'est levé pour dire qu'ils étoient tous venus non pour insurger, mais pour défendre la constitution.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Adresse de l'assemblée nationale aux Français, sur les dangers de la patrie, décrétée le 11 juillet 1792.

CITOYENS,

Votre constitution repose sur les principes de la justice éternelle. Une ligue de rois s'est formée pour la détruire. Leurs bataillons s'avancent; ils sont nombreux, soumis à une discipline rigoureuse, & depuis long-tems exercés dans l'art de la guerre. Ne sentez-vous pas une noble ardeur enflammer votre courage? souffrirez-vous que des hordes étrangères se répandent comme un torrent destructeur sur vos campagnes? qu'elles ravagent vos moissons? qu'elles désolent votre patrie par l'incendie & le meurtre? en un mot, qu'elles vous accablent de chaînes teintes du sang de ce que vous avez de plus cher?

Nos armées ne sont point encore portées au complet. Une imprudente sécurité a modéré trop tôt les élans du patriotisme. Les recrutemens ordonnés n'ont pas eu un succès aussi entier que vos représentans l'avoient espéré. Des troubles intérieurs augmentent la difficulté de notre position. Nos ennemis se livrent à de folles espérances, qui sont pour vous un outrage.

Hâtez-vous, citoyens; sauvez la liberté, & vengez votre gloire.

L'assemblée nationale déclare que la patrie est en danger.

Cependant, gardez-vous de croire que cette déclaration soit l'effet d'une terreur indigne d'elle & de vous. Vous avez fait le serment de vivre libres ou de mourir. Elle fait que vous le tiendrez, & elle jure de vous en donner l'exemple: mais il ne s'agit pas de braver la mort: il faut vaincre; & vous le pouvez, si vous abjurez vos haines, si vous oubliez vos dissensions politiques, si vous vous ralliez tous à la cause commune, si vous surveillez avec une infatigable activité les ennemis de dedans, si vous prévenez tous les désordres & les violences individuelles qui les font naître; si, assurant dans le royaume l'empire des loix, & répondant, par des mouvemens réglés, à la patrie qui vous appelle, vous volez sur les frontières & dans nos camps, avec le généreux enthousiasme de la liberté & le sentiment profond des devoirs de soldats-citoyens.

François, qui depuis quatre ans luttiez contre le despotisme, nous vous avertissons de vos dangers, pour vous inviter aux efforts nécessaires pour les surmonter. Nous vous montrons le précipice: quelle gloire vous attend quand vous l'aurez franchi! Les nations vous contemplant; étonnez-les par le déploiement majestueux de vos forces & d'un grand caractère. Union, respect pour les loix, pour les chefs, pour les autorités constituées; courage inébranlable, & bientôt la victoire couronnera de ses palmes l'autel de la liberté; & bientôt les peuples qu'on arme aujourd'hui contre votre constitution, ambitionneront de s'unir à vous par les liens d'une douce fraternité; & bientôt, consolidant par une paix glorieuse les bases de votre gouvernement, vous recueillerez enfin tous les fruits de la révolution, & vous aurez préparé, par votre bonheur, celui de la postérité.

L'assemblée nationale à l'armée française.

» BRAVES GUERRIERS,

» L'assemblée nationale vient de proclamer le danger de la patrie: c'est proclamer la force de l'empire; c'est annoncer que bientôt la jeunesse française se portera sous les drapeaux de la liberté. Vous l'instruisez à vaincre, vous lui montrerez le chemin de la gloire.

» Au signal du danger de la patrie, vous sentez redoubler votre ardeur. Guerriers, que la discipline en dirige les mouvemens: elle garantit la victoire. Ayez ce courage calme & froid que doit vous donner le sentiment de vos forces.

» Une véritable armée est un corps immense, mis en mouvement par une seule tête. Il ne peut rien sans une subordination passive de grade en grade, depuis le soldat jusqu'au général. Guerriers, imitez le dévouement des Bassas & le courage du brave Pie. Méritez les honneurs que la patrie réserve à ceux qui combattent pour elle: ils seront dignes d'elle, dignes de vous.

» N'oubliez pas que c'est votre constitution qu'on attaque. On veut vous faire descendre du rang glorieux des peuples libres. Eh bien! braves guerriers, il faut que la constitution triomphe, ou que la nation française se couvre d'une honte ineffaçable.

» De toutes parts vos concitoyens se disposent à vous seconder. N'en doutez pas, il n'est aucun Français qui balance; il n'en est aucun qui, dans ces jours de péril & de gloire, s'expose à déshonorer sa vie par une lâche & honteuse inaction. Qu'il seroit malheureux celui qui ne pourroit pas dire un jour à ses concitoyens: « Et moi aussi, je combattis quand notre liberté fut attaquée. J'étois à la journée où les armes françaises triomphèrent de nos ennemis; j'ai défendu les remparts de la ville qu'ils attaquèrent en vain; & mon sang a coulé tel jour pour la patrie, la liberté & l'égalité ».

(Présidence de M. Aubert-Dubayet).

Suite de la séance du jeudi 12 juillet.

Quelques fédérés de Bergerac se sont présentés à la barre, & ils ont déposé sur le bureau un don patriotique pour subvenir aux frais de la guerre; ils ont accompagné leur offre d'une dénonciation contre le général la Fayette, & de violentes déclamations contre tous les conspirateurs... On a fait lecture ensuite d'une adresse du conseil général de la commune de Marseille, qui est une compilation de tout ce que les Jacobins ont dit de plus incendiaire contre la conf-

situation... Le corps constituant, disent les officiers municipaux, n'a rien constitué. Ils se plaignent ensuite, de l'hérédité du trône; ils réclament contre l'inviolabilité du monarque; ils demandent qu'on détruise le veto; ils ajoutent que la famille régnante doit être l'objet de la haine de tous les François; ils proposent ouvertement de renverser la monarchie, comme contraire à la déclaration des droits: enfin l'adresse marseilloise n'a pour but que l'établissement d'une république, ou, comme on l'a dit plusieurs fois, d'un *gouvernement provisoire*.

Cette adresse a excité de vifs applaudissemens dans les tribunes; mais la majorité de l'assemblée est rentrée dans le calme. MM. Cambon, Girardin, & Martin, ancien maire de Marseille, ont parlé avec énergie contre les infractions qu'on proposoit si ouvertement de faire à l'acte constitutionnel. L'assemblée a décrété que l'adresse marseilloise seroit envoyée à la commission des douze, chargée de faire un rapport, dans la séance de demain, sur toutes les adresses contraires aux principes constitutionnels.

Le comité d'instruction a fait un rapport sur le mode de célébration pour la cérémonie auguste du 14 juillet. Le projet de décret a été adopté par l'assemblée. Il porte en substance, 1°. qu'une députation de 24 membres se rendra, le matin du 14, sur l'emplacement de la Bastille, pour y poser la première pierre d'un monument consacré à la liberté; 2°. que chaque député renouveleroit son serment au champ de la fédération; 3°. que l'assemblée se rendroit à midi au Champ de Mars; 4°. que le roi seroit placé à la gauche du président, &c. &c.

Une lettre de M. de la Morlière annonce les dispositions qu'il a prises contre les ennemis établis à Kell: le général ajoute que les troupes montrent autant de zèle & d'ardeur que de discipline.

Sur un rapport de M. Lacuée, l'assemblée a ordonné que les départemens qui n'ont pas complété leurs bataillons lèveront ceux qui leur restent à mettre en activité, & que le roi donneroit des ordres pour que les gardes nationales aillent remplacer dans les villes frontières les garnisons de ligne qui se rendront dans les armées.

Il sera formé deux divisions de gendarmerie qui iront aux armées.

Les invalides retirés dans les départemens ou à l'hôtel iront aussi dans les places.

Hier on a annoncé que la garnison de Banne a été forcée par M. du Saillant de capituler. Elle est sortie avec tous les honneurs de la guerre, & on l'a fait escorter pour sa sûreté. Aujourd'hui on annonce que M. de Montesquiou fait marcher contre les mutins, & a fait avancer pour les combattre, beaucoup de gardes nationaux qui venoient à Paris.

Du jeudi 12 juillet. Séance du soir.

Les administrateurs du département de l'Aisne adressent à l'assemblée l'expression de leurs sentimens sur l'heureuse réunion qui s'est opérée entre les membres du corps législatif & les autorités constituées.

On est revenu ensuite sur le décret rendu sur la fédération. L'assemblée avoit décrété que le commandant-général de la garde parisienne prononceroit d'abord le serment, & que les assistans répéteroient ensemble: *Je le jure*.... M. Albitte a parlé long-tems pour que l'honneur de prononcer le premier serment fût attribué au maire de Paris. L'assemblée a passé à l'ordre du jour.

Après une discussion sur la question de savoir si on admettoit à la barre les nombreux pétitionnaires qui demandoient à être entendus, on a fait lecture à la tribune d'une lettre

du procureur de la commune de Metz, qui assure que cette ville est sur le point de manquer de subsistances. L'assemblée a décrété qu'il seroit fait un rapport demain sur les réclamations du procureur de la commune....

On a fait l'appel nominal pour la déclaration des dangers de la patrie. Le projet présenté par M. la Cepede étoit trop sage pour qu'il trouvât quelque opposition: 673 députés étoient présens; tous sont convenus que la patrie est en danger.

M. Lacuée, au nom du comité militaire, a fait un rapport sur la destination des fédérés arrivés dans la capitale. Les circonstances actuelles & la position formidable de nos ennemis ont décidé le comité à retarder la formation du camp de Soissons, & à proposer la création de compagnies franches pour éclairer la marche de nos armées.... D'après les sages observations de M. Dumas, malgré l'opposition de M. Thuriot & de M. Albitte, l'assemblée a décrété que les fédérés seroient formés en compagnies franches: il sera aussi créé des bataillons de volontaires, là où ils pourront se faire inscrire.

Séance du vendredi 13 juillet.

Plusieurs lettres peu importantes ont été lues à l'ouverture de la séance. Les administrateurs du Gard sont parvenus à l'assemblée des détails sur l'expédition contre-révolutionnaire de M. Dussillant. Le commandant des Belges & des Liégeois au service de France, écrit à l'assemblée pour lui exprimer les sentimens patriotiques qui animent ses compagnons d'armes....

Les fédérés de Châlons-sur-Saône paroissent à la barre, pour offrir leur hommage & l'expression de leur dévouement au corps législatif.

Les fédérés de l'Isère viennent aussi présenter leur dévouement pour la constitution. Ceux de Dôle ont fait les mêmes protestations.

Les administrateurs du Bas-Rhin expriment à l'assemblée leurs alarmes sur la marche des troupes ennemies. Les Autrichiens sont au fort de Kell; les troupes prussiennes s'avancent vers Landau; 40 mille hommes sont bientôt dans le Brigaw: plus de 200 mille hommes sont armés contre la France; il n'est plus permis de compter sur l'insurrection des peuples, & toutes les nouvelles d'Allemagne prouvent que les puissances étrangères entreprennent des agens en France pour diviser nos forces. Dans cette situation critique, les administrateurs demandent des armes pour les François qui habitent les rives du Rhin, afin de prévenir l'invasion des frontières. L'assemblée a chargé le pouvoir exécutif de présenter le tableau des armes qui pouvoient être fournies. Elle a chargé ensuite le comité diplomatique de faire un rapport sur les plaintes des habitans des frontières, qui sont maltraités par l'ennemi, lorsqu'ils sont trouvés les armes à la main.

Sur le rapport de M. Cailhasson, au nom des comités de commerce & des finances, l'assemblée a accordé à la ville de Metz une somme de 400 mille livres à titre d'avance, sur le produit du seizième dans la vente des biens nationaux.

M. de Kersaint a pris la parole pour une motion d'ordre; il a proposé plusieurs mesures militaires pour prévenir l'invasion des ennemis, & préparer le succès de nos armes, en dirigeant nos forces vers un but central & commun; le projet de M. Kersaint a été renvoyé à la commission des douze.

M. Palloi a écrit à l'assemblée, pour demander les fonds nécessaires à la construction de l'édifice qui doit être élevé sur l'emplacement de la Bastille: l'assemblée a accordé une somme de mille écus.

M. Duhem a réitéré ses instances, pour que le ministre de la guerre fût tenu de rendre compte des mesures prises pour punir M. Jarry, & qu'il donnât des renseignements sur l'affaire arrivée au camp de Maulde, où M. Dumouriez a manqué d'être égorgé (selon l'expression de M. Duhem) par un nombre considérable d'Autrichiens.... Le ministre a été chargé de rendre compte....

Les fédérés de l'Aube sont venus renouveler leur serment entre les mains de l'assemblée nationale; ils ont juré de combattre les tyrans. Ces monstres d'orgueil, disoit l'orateur, se croyoient des dieux; nous ferions la guerre aux dieux, si Dieu leur ressembloit....

M. Couthon s'est plaint des directoires de département qui montraient quelque intérêt pour le pouvoir exécutif; il a demandé qu'aucun administrateur ne put accepter aucun emploi à la nomination du roi, pendant toute la durée de ses fonctions, & un an après sa retraite.... Plusieurs membres demandoient que la proposition fût étendue à tous les fonctionnaires publics élus par le peuple & salariés par le trésor public; ils témoignent une vive impatience de la voir adoptée, sans même qu'elle fût livrée à la discussion. M. Tarbé s'est élevé avec courage & avec énergie contre ce système de désorganisation. Il a fait sentir que les circonstances ne pouvoient rien changer aux principes; il s'est attaché à démontrer qu'il ne falloit pas peu de patriotisme pour accepter les places du pouvoir exécutif; il a rappellé l'exemple de M. Claviere, qui avoit préféré le ministère à la représentation nationale, dans le dessein d'être plus utile à sa patrie.

M. Carnot s'est opposé à la précipitation avec laquelle on vouloit décider une affaire d'une si haute importance; il a demandé le renvoi au comité de législation. Le renvoi a été décrété. Le comité de législation est chargé de faire son rapport lundi.

On alloit passer à la discussion du rapport sur l'arrêté du département de Paris, lorsque M. Calvet & M. Tarbé ont demandé la parole pour une motion d'ordre, l'assemblée a refusé de les entendre; il s'est élevé de violents débats: les tribunes se sont mêlées à la délibération, en criant à plusieurs reprises: à bas, à bas; cependant le calme s'est rétabli. On a nommé la députation des membres qui doivent se rendre demain sur l'emplacement de la Bastille.

Les administrateurs de l'Ardèche écrivent à l'assemblée, pour lui apprendre que MM. de Glou & quelques autres chefs des contre-révolutionnaires de Jalès & de Banas ont été arrêtés, & sont actuellement dans les prisons. L'assemblée renvoie les pièces au comité des douze.

Enfin la discussion s'est engagée sur l'arrêté du département de Paris: avant d'entendre le rapport de la commission des douze, on a lu le rapport du procureur-général-syndic; ce rapport contient d'abord une énumération fidele des violences exercées aux Thuilleries, des effractions & des vols commis dans le château, des outrages faits au représentant héréditaire du peuple. M. Rœdorer examine ensuite la conduite de la municipalité, du maire & du procureur de la commune de Paris. Il a fini par conclure à ce qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer sur la suspension des officiers municipaux.

On a fait lecture de plusieurs lettres du ministre de la

guerre; l'une relative aux rassemblemens de Jalès; l'autre relative à l'incendie des fauxbourgs de Courtrai.

M. Muraire, rapporteur de la commission des douze, est monté à la tribune; il a présenté l'analyse des pièces qui avoient servi à appuyer l'arrêté du département; il n'a rien trouvé qui pût inculper le maire de Paris, & motiver sa suspension. En conséquence il a proposé de la lever.

Il n'en est pas ainsi de M. Manuel, la commission a vu que sa conduite étoit enveloppée d'un nuage qui le faisoit suspecter. M. Muraire a proposé à l'assemblée de l'entendre avant de porter une décision.

MM. Delfaux, Daverhoul, Delmas, Genty, ont successivement parlé contre le projet du comité. La discussion a été des plus orageuses. Enfin le projet du comité a été adopté, la suspension de M. Pétion a été levée, & celle de M. Manuel confirmée, jusqu'au moment où il aura été entendu.

L'assemblée a annullé le renvoi aux tribunaux pour les fonctions administratives & municipales, & elle a déclaré que le ministre de la justice rendroit compte lundi des procédures commencées contre les auteurs de la journée du 20 juin.

* * M. Bréa, peintre, a présenté à l'assemblée nationale un portrait de Mirabeau. Cet hommage a été accueilli avec applaudissemens. Ce portrait de Mirabeau, dont la tête est de grandeur naturelle, gravé d'après le buste moulé sur nature, par Desseine, se trouve chez l'auteur, rue du Croissant, n°. 16. Prix, 10 liv.

Paievent des six premiers mois 1792. Lettre A.
Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	31 $\frac{7}{8}$.	Cadix.....	25 $\frac{1}{2}$.
Hambourg.....	312.	Gènes.....	150.
Londres.....	17 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.	Livourne.....	170. à 168.
Cadix.....	25 l. 10s. à 5 l.	Lyon, pay. de Pâques. 1. & p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 13 juillet 1792.

ACTIONS des Indes de 2500 l.....	2117 $\frac{1}{2}$.
Portion de 1600 l.....	1410.
Idem, de 312 livres 10 sous.....	280.
Emprunt d'octobre de 500 l.....	443.
Empr. de 25 millions, déc. 1784.....	3 $\frac{1}{2}$ r. b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	8 $\frac{1}{2}$ b.
Idem, sans bulletins.....	3 b.
Idem, sorti en viage.....	1 $\frac{1}{2}$ b. pair.
Act. nouv. des Indes.....	566. 67. 68. 65. 69. 70. 71.
Caisse d'Escompte.....	5885. 86. 87.
De la ville.....	1942. 40. 41.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	4 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{1}{2}$. 6. 4 $\frac{1}{2}$ p.
Assur. contre les Incend. 430. 20. 31. 32. 33. 34. 35. 33. 34.	
Idem, à vie.....	500. 3. 2. 1. 500. 2. 3. 5. 4. 3.

C O N T R A T S.

Première classe, à 5 pour 100.....	98. 37 $\frac{1}{2}$.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	97.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	88. 87 $\frac{1}{2}$. 65.

Prix de l'argent, du 13 juillet.

Pour avoir 100 l. en argent, il en coûte 160 l. o. f. en assignats.
Un louis en or coûte 41 liv. o. f. en assignats.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés, franc de port, les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.